



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.69  
23 novembre 1987

FRANCAIS

U.N. LIBRARY

DEC 1 1987

U.N. COLLECTION

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 69e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 16 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33]

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU COMITÉ SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/42/22, A/42/22/Add.1)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/42/45)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/659, A/42/691, A/42/710)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/42/765)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.26 à A/42/L.32)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale (A/42/765).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je propose que la liste des orateurs désirant intervenir sur le point que l'Assemblée examine aujourd'hui soit close demain à midi. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée opte pour cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne tout d'abord la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Joseph Garba, du Nigéria.

M. GARBA (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid, j'ai l'honneur d'ouvrir le débat sur le point 33 de l'ordre du jour, "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". Toutefois, pour commencer, je voudrais, au nom du Comité spécial, saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le rapport annuel du Comité spécial traite de façon approfondie de la situation en Afrique du Sud, de la réaction de la communauté internationale et des activités de notre comité. Je désire faire remarquer que, cette année, nous nous sommes efforcés d'améliorer la présentation de notre rapport, de le rendre plus succinct, plus analytique et plus bref. Par ailleurs, nous nous sommes abstenus de

M. Garba

désigner nommément certains Etats Membres qui, néanmoins, appuient le régime de l'apartheid et collaborent avec lui. Nous espérons sincèrement que notre geste incitera ces Etats à étudier attentivement le rapport du Comité et ses projets de résolution et qu'ils s'abstiendront cette fois, de prétexter que certains pays sont cités nommément pour critiquer le travail et les résolutions du Comité et, par suite, voter contre ces projets de résolution. Compte tenu de cela, je me contenterai de brosser un tableau général de la situation en Afrique du Sud et d'évoquer les principaux objectifs du Comité spécial pour mettre fin à l'apartheid.

Depuis l'année dernière, lorsque j'ai ouvert la discussion consacrée à ce point, la situation en Afrique du Sud, comme on le sait, s'est dégradée. Le système répressif du régime d'apartheid s'est efforcé sans relâche d'écraser la résistance que le peuple oppose tout naturellement au système d'apartheid ainsi que sa revendication en faveur de l'égalité et de ses droits fondamentaux de l'homme.

En même temps, Pretoria a poursuivi ses activités terroristes au-delà de ses propres frontières. Pour essayer d'affaiblir les économies des Etats de première ligne et de saper leur indépendance économique et politique, Pretoria a continué de se livrer à des actes gratuits d'agression et, avec son cynisme habituel, à commettre des enlèvements, des assassinats et des attaques de commando sur le territoire de ces pays. En Afrique du Sud même, les arrestations, les emprisonnements - y compris de femmes et d'enfants -, les procès, les tortures, les exécutions, les enlèvements, les assassinats, l'utilisation de milices de droite pour dresser les Noirs les uns contre les autres, sont devenus monnaie courante. La presse a été muselée.

Plus récemment, les universités ont fait l'objet de pressions destinées à réprimer l'opposition à l'apartheid; on les a menacées de les priver du soutien financier de l'Etat au cas où elles refuseraient d'obtempérer. Le régime minoritaire raciste recourt en permanence à ce terrorisme d'Etat afin d'écraser la lutte de libération et de perpétuer l'apartheid; entre-temps, les prétendues réformes ont été rejetées par la majorité écrasante de la population. Les piliers essentiels de ce système néfaste demeurent intacts. Le Group Areas Act et le Race Classification Act sont toujours en vigueur. La politique des homelands et le déplacement forcé de population se poursuivent sans relâche, et la majorité noire continue de se voir écarter du processus essentiel de prise de décisions au niveau national.

M. Garba

Malgré toute la terreur de l'état policier et de l'état d'urgence qui se poursuivent, la détermination du peuple en lutte d'Afrique du Sud est plus forte que jamais. La longue grève des mineurs noirs, qui a été très efficace, au mois d'août dernier, est un autre événement qui a démontré la volonté des travailleurs noirs d'adopter des mesures pacifiques et d'organiser une action en faveur de leurs revendications et indique le renforcement des centres d'opposition au régime de Pretoria.

La lutte de libération en Afrique du Sud a également fait réfléchir certains Sud-Africains blancs. Ayant conclu que le régime d'apartheid n'avait pas l'intention de mettre fin à l'apartheid, et craignant à juste titre les conséquences de cette position intransigeante dans cette situation à évolution rapide, certains Blancs progressistes ont quitté le Parti national au pouvoir, pour se présenter comme indépendants aux élections du mois de mai réservées aux Blancs. D'autres, et parmi eux des professeurs, des parlementaires et des hommes d'affaires afrikaners, ont eu récemment des conversations à Dakar avec le Parti national africain d'Afrique du Sud (ANC) afin d'explorer la possibilité de préparer le terrain en vue de négociations sur l'avenir du pays.

C'est sur cette toile de fond qu'il faut évaluer la libération récente de M. Govan Mbeki et de quatre autres prisonniers politiques en Afrique du Sud. Bien que nous nous félicitions de leur libération, cette action ne sera significative que si ce premier pas vers l'élimination de l'apartheid est suivi de la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques, la levée du bannissement des mouvements de libération et d'autres organisations et, ce qui est beaucoup plus important, la levée de l'état d'urgence et le retour de tous les exilés politiques. Ces mesures sont indispensables pour diminuer la tension raciale et ouvrir la voie aux négociations réelles qui créeront une Afrique du Sud démocratique et non raciale. En même temps, la lutte en Afrique du Sud reçoit de plus en plus d'attention, de solidarité et d'assistance sur le plan international. La pression internationale sur Pretoria a été maintenue et dans certains cas, s'est même intensifiée. Les gouvernements aussi bien que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont adopté un nombre croissant de mesures contre le régime d'apartheid et ont prêté assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats africains indépendants afin de leur permettre

M. Garba

de repousser les actes d'agression et de déstabilisation de Pretoria. La requête internationale visant des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud s'est aussi renforcée. Les Nations Unies et la communauté internationale ont redoublé d'efforts pour lutter contre le système diabolique de l'apartheid et contre l'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste et contre ses actes d'agression et de déstabilisation.

Il est regrettable de constater, cependant, que certains pays occidentaux, pour des raisons économiques égoïstes et malvenues, continuent leurs relations avec l'Afrique du Sud et obstruent le chemin d'une pression efficace sur Pretoria en refusant d'accepter l'imposition de sanctions obligatoires globales par le Conseil de sécurité et autres organes internationaux. Le Royaume-Uni, par exemple, s'est opposé à d'autres sanctions contre l'Afrique du Sud lors de la Conférence du Commonwealth qui s'est récemment terminée au Canada. Quelle ironie de constater que le pays ayant joué un rôle prépondérant dans le développement de la notion des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire moderne s'oppose maintenant, sous divers prétextes, à l'adoption de mesures qui pourraient mener au rétablissement des droits de l'homme fondamentaux en Afrique du Sud, et qui contribueraient d'une façon pacifique à l'élaboration d'une société non raciale et démocratique.

Les liens économiques grandissants qui se sont établis entre le Japon et le régime de l'apartheid sont aussi pour nous une source de préoccupation sérieuse. Le Japon est malheureusement devenu le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud. Le Japon, et certains autres pays d'Extrême-Orient, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni deviennent les bénéficiaires de certains détournements du commerce sud-africain qui se passent actuellement à la suite des mesures sélectives adoptées par le Congrès des Etats-Unis l'année dernière. Les mesures prises par les Etats-Unis représentent un pas sur la bonne voie, et j'estime qu'il faudrait les renforcer. Nous avons également pris note de certaines mesures restrictives adoptées par Israël en septembre dernier, bien que nous ne sachions pas grand chose sur le sort des anciens contrats entre Israël et l'Afrique du Sud dans le domaine militaire et autres domaines stratégiques et encore moins sur la mise en oeuvre de ces mesures plutôt limitées. Néanmoins, nous les reconnaissons pour ce qu'elles sont, et nous espérons qu'elles seront renforcées au fil du temps.

M. Garba

Dans ce contexte, j'aimerais observer que la position de certains Membres occidentaux des Nations Unies, qui se sont opposés jusqu'ici à ce que l'Organisation adopte des mesures efficaces contre le régime d'apartheid, soulève de très graves questions. Est-ce par simple coïncidence que ces Etats ont les plus grands intérêts économiques en Afrique du Sud? Comment se fait-il que ces mêmes Etats Membres déclarent inefficaces les sanctions contre l'Afrique du Sud alors qu'ils demandent en même temps, et en fait, imposent des sanctions contre les autres pays? Pourquoi la résistance armée est-elle un anathème en Afrique du Sud alors que par le passé, c'était un moyen glorieux d'accéder à l'indépendance et à la liberté?

Il n'est pas nécessaire de répondre à ces questions, les réponses devraient être évidentes. Lorsqu'il veut inventer un prétexte, l'esprit humain en est tout à fait capable. Mais cette hypocrisie devrait avoir une limite. Dans cette organisation, nous devrions être régis par des règles, fondées sur un minimum de valeurs morales comme dénominateur commun, et particulièrement dans ce cas, où sont en jeu les droits de l'homme fondamentaux de millions de Noirs.

La recommandation constante du Comité spécial pour que soient prises des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud est adaptée au règlement pacifique du problème et reflète les souhaits du peuple opprimé, souhaits qui ont été exprimés par la majorité des dirigeants authentiques de la population noire d'Afrique du Sud, des mouvements de libération nationale et des fédérations syndicales noires, par les dirigeants religieux, tels l'archevêque Desmond Tutu, par les dirigeants des Etats de première ligne et autres Etats africains et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette recommandation reflète également la conviction de la communauté internationale telle qu'elle a été exprimée par des décisions de l'Assemblée générale et lors de nombreuses conférences internationales contre l'apartheid, y compris les Conférences mondiales qui se sont tenues à Paris en 1981 et en 1986, et par des groupes aussi célèbres que celui des personnes éminentes du Commonwealth. La communauté internationale est convaincue qu'à moins d'adopter des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte, le régime sud-africain ne prendra pas les mesures nécessaires pour éliminer l'apartheid et que de telles sanctions constituent le moyen le plus efficace et le plus pacifique d'éliminer ce système en forçant le régime à entreprendre des négociations sérieuses. Ces mesures ne visent que le système d'apartheid et ne sont dirigées contre aucun secteur de la population. Si ces sanctions ne sont pas prises, on ne peut que prédire davantage de violence et d'effusions de sang pour l'Afrique du Sud.

M. Garba

Néanmoins, jusqu'à ce que de plus amples sanctions au titre du Chapitre VII soient imposées, le Comité spécial demanderait au moins aux Etats d'adopter et de renforcer leurs propres mesures restrictives contre l'Afrique du Sud et d'observer les mesures internationales existantes, y compris les embargos sur le pétrole et les armes. Les mesures internationales actuelles, y compris celles de la Communauté économique européenne et du Commonwealth devraient être renforcées. A cet égard, j'aimerais exprimer la reconnaissance du Comité spécial à tous les gouvernements, et notamment aux gouvernements nordiques et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont récemment pris des mesures efficaces contre le régime d'apartheid. Ce qu'il faut faire d'urgence, c'est éliminer les lacunes, à la fois dans les mesures prises entre pays et dans le cas des sanctions propres à chaque pays. Il faut, et c'est aussi urgent, que ces mesures collectives et nationales soient efficacement surveillées. Nous ne pourrions jamais assez souligner l'importance de ces prescriptions. Supprimer les lacunes, surveiller efficacement les mesures, et punir les violateurs, voilà le minimum auquel nous pouvons nous attendre pour le moment. Autrement, nous permettrions consciemment à Pretoria de contourner même ces mesures limitées et de se moquer de nos bribes de mesures ou de nos demi-mesures.

A cet égard, les arguments, et notamment ceux qu'avancent l'Administration des Etats-Unis, qui veulent que les sanctions imposées par le Congrès des Etats-Unis l'année dernière n'aient pas été efficaces, ne sont que superficiels et ne peuvent être acceptés comme moyen valide de déterminer une plus ample action internationale. Ces sanctions sont sélectives et ne peuvent donc pas, je répète ne peuvent pas, être pleinement efficaces. De plus, l'efficacité de ces sanctions ne peut être jugée en une seule année. Elle ne pourront avoir de l'effet qu'après une période plus longue.

M. Garba

Tout en appréciant hautement les sanctions adoptées par le Congrès des Etats-Unis et ses efforts actuels pour les renforcer, nous regrettons vivement la réticence du Gouvernement américain à envisager d'autres sanctions et nous sommes vivement opposés à sa nouvelle politique de "diplomatie active et créatrice", qui n'est qu'une tentative de relancer, après son échec, la politique de "l'engagement constructif".

Sur un sujet connexe, la proposition britannique et américaine visant à aider les Noirs en Afrique du Sud et dans les pays voisins ne peut être qu'un effort concomitant mais ne peut pas se substituer efficacement aux sanctions. Bien que cette aide vise à atténuer les souffrances des peuples opprimés de la région, cela ne contribue aucunement à démanteler l'apartheid. Notre objectif, ainsi que celui de la communauté internationale, n'est pas de réformer l'apartheid, mais de l'éliminer complètement. Ni le jargon diplomatique ni une quelconque manoeuvre ne peuvent modifier la nécessité de cette action urgente, ni nous décharger de nos responsabilités. Nous devons aider le peuple de l'Afrique du Sud à éliminer le système d'apartheid, qui viole la Charte de notre organisation ainsi que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le Comité spécial espère donc que l'Assemblée générale examinera sérieusement les recommandations qui figurent dans son rapport. Ces recommandations sont réalistes, claires et succinctes. Elles sont confirmées par la nécessité collective d'une action réelle. Il s'agit d'un impératif politique et moral. L'histoire sera sans merci pour nous tous si nous ne combattons pas avec sérieux et détermination ce grave affront fait à l'humanité qu'est l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne la parole à M. Arif Shahid Khan, Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid, pour qu'il présente le rapport de ce comité.

M. KHAN (Inde), Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et de vous dire combien j'apprécie votre dévouement et votre engagement personnel à l'égard de la lutte contre l'apartheid, aujourd'hui comme au cours des années durant lesquelles vous avez été représentant permanent de la République démocratique allemande auprès des Nations Unies et membre du Comité spécial contre l'apartheid.



M. Khan

Ensuite, je tiens à vous remercier de m'avoir donné la parole pour présenter, au nom du Comité spécial contre l'apartheid, le rapport annuel de celui-ci (A/42/22), ainsi que le rapport spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud (A/42/22/Add.1) qui a été établi, conformément au paragraphe 7 de la résolution 41/35 C de l'Assemblée générale. Ces deux rapports sont plus courts, concis et traitent des questions clefs, comme les membres de l'Assemblée l'ont demandé.

En ce qui concerne le rapport annuel, le Comité spécial se déclare profondément préoccupé par la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud découlant des politiques et pratiques de l'apartheid, qui se caractérisent par une répression intérieure croissante, la violence et la terreur. En outre, le Comité appelle l'attention sur les atrocités commises par le régime d'apartheid dans le Territoire de la Namibie illégalement occupée et sur l'escalade des actes d'agression et de déstabilisation menés contre les pays de la région, actes qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Comité spécial contre l'apartheid tient à souligner que la lutte héroïque que mène le peuple opprimé d'Afrique du Sud constitue un grave défi et fournit à l'Organisation des Nations Unies et à ses Etats Membres une excellente occasion de prendre des mesures décisives pour hâter et assurer l'élimination du système inhumain d'apartheid et permettre au peuple de créer une société libre, unie, démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

L'année qui vient de s'écouler a été une année de résistance nationale sans précédent à l'apartheid que le régime raciste a tenté d'étouffer par une attaque coordonnée contre toutes formes d'opposition dans le pays. L'état d'urgence qui est en vigueur depuis juillet 1985 et qui a été renouvelé successivement en décembre 1986 et juin 1987 révèle que l'Afrique du Sud est un Etat policier où les forces de sécurité disposent d'un pouvoir de répression pratiquement illimité et se livrent presque impunément à leurs brutalités. La détention généralisée sans inculpation ni procès, la disparition d'activistes anti-apartheid et même d'enfants constituent maintenant un moyen d'intimidation et sont délibérément utilisées pour affaiblir l'opposition. Les mesures draconiennes imposées aux médias étrangers et nationaux, qui interdisent l'information concernant l'exécution de ceux qui résistent à l'apartheid, visent uniquement à cacher les atrocités du régime.

M. Khan

Dans ces conditions, le Comité spécial a intensifié ses efforts pour mettre notamment en évidence le triste sort des prisonniers politiques, des syndicalistes, des étudiants et des jeunes, des femmes et des enfants, ainsi que des institutions religieuses, des journalistes et d'autres. Il continue à encourager la diffusion d'informations et à mobiliser une action internationale plus grande contre l'apartheid. Par des réunions, des séminaires, des conférences et d'autres formes de coordination et de coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le Comité spécial a permis de faire prendre davantage conscience du fait qu'une des mesures les plus efficaces pour parvenir à un changement pacifique en Afrique du Sud serait l'imposition de sanctions globales obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Malheureusement, deux membres permanents du Conseil de sécurité ont à plusieurs reprises empêché le Conseil de se mettre d'accord sur de telles mesures que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale réclament.

Cependant, le Comité spécial a noté avec plaisir qu'un certain nombre de gouvernements ont pris des mesures précises contre le régime d'apartheid. Au cours des années, de nombreux pays, tels que des membres du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que des pays socialistes, ont adopté des mesures effectives. Parmi les pays occidentaux, les Etats nordiques ont été à l'avant-garde de la campagne pour l'imposition de sanctions, de mesures commerciales graduelles et d'autres mesures efficaces. D'autres pays ont adopté des sanctions sélectives. Toutes ces activités ont été un pas dans la bonne direction.

Bien que le Comité spécial estime que la plupart des mesures soient positives, des efforts sérieux sont nécessaires pour que l'on adopte une approche plus concertée et pour qu'on les suive de plus près. Le Comité spécial est vivement inquiet des violations réitérées de l'embargo obligatoire sur les armes, de l'embargo sur le pétrole et d'autres sanctions internationales, ainsi que de la réticence dont certains gouvernements font preuve pour mettre pleinement en oeuvre les mesures qu'ils ont eux-mêmes adoptées.

Dans le présent rapport annuel, le Comité spécial examine également les réactions de la communauté internationale au cours de la période considérée, ainsi que l'orientation de ses propres initiatives et activités. Il en conclut qu'une

M. Khan

action internationale doit être entreprise d'urgence et avec fermeté pour contraindre le régime d'apartheid à respecter les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Comité spécial a donc présenté plusieurs recommandations afin que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale, par une action concertée et décisive, puissent obtenir la libération de l'Afrique du Sud.

Le Comité spécial estime qu'il est essentiel que la communauté internationale prenne d'autres mesures pour isoler complètement l'Afrique du Sud. L'embargo sur les armes, l'embargo sur le pétrole, l'interdiction des importations de charbon et de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud, l'interdiction des transferts de techniques et des prêts, la rupture des liaisons aériennes et maritimes et l'extension du boycottage sportif et culturel font partie intégrante de la stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour combattre l'apartheid, jusqu'à ce que des sanctions globales obligatoires soient imposées par le Conseil de sécurité. Le Comité spécial est certain que de telles mesures, renforcées par la détermination de surveiller leur application ou de punir ceux qui les violent, forceront le régime raciste à accepter l'inévitable, l'élimination de l'apartheid. Les pressions intensifiées et concertées exercées par la communauté internationale constituent un moyen pacifique de faire entendre raison au régime d'apartheid et de lui faire comprendre qu'une amnistie inconditionnelle et immédiate de tous les prisonniers et détenus politiques est une condition nécessaire pour l'ouverture de négociations positives avec les véritables représentants du peuple.

Il est tout aussi important que la communauté internationale apporte son aide pour atténuer les souffrances des détenus, des femmes et des enfants et autres victimes de l'apartheid, et qu'elle dénonce ouvertement les crimes que le régime raciste essaye de déguiser ou de masquer par de sévères restrictions sur la liberté des médias et en parlant avec emphase de soi-disant réformes.

Compte tenu des événements, j'aimerais attirer l'attention sur une série de recommandations particulières dans le paragraphe 150 du rapport annuel du Comité spécial, et demander à la communauté internationale de les appuyer efficacement.

En ce qui concerne le rapport spécial du Comité spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, je tiens à souligner que les membres du Comité ont étudié avec attention l'évolution dans les domaines militaire et nucléaire, ainsi que dans d'autres domaines de collaboration économique entre l'Afrique du Sud et Israël, pendant la période en question, ainsi que les mesures que le Gouvernement d'Israël a annoncées touchant les sanctions contre l'Afrique du Sud. Le Comité spécial a dûment pris note de la décision du Cabinet israélien d'imposer une série de sanctions contre l'Afrique du Sud qui porteraient sur le commerce, les investissements, l'octroi de prêts et de crédits, les sports, les échanges culturels et scientifiques, le tourisme et les visites officielles. Toutefois, le Comité spécial note que l'on n'a pas mentionné les contrats existants dans les domaines militaires, nucléaires et scientifiques. Le Comité spécial estime que ces mesures limitées ne prendront de l'importance que si elles sont suivies de mesures concrètes, si on élargit leur portée jusqu'au niveau annoncé par d'autres pays et si tous les arrangements conclus récemment entre l'Afrique du Sud et Israël prennent fin de façon complète et visible.

Par conséquent, le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'autoriser la surveillance continue de la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, notamment celles qui concernent la violation des sanctions, et demande instamment à tous les Etats intéressés de coopérer avec le Comité spécial dans ses efforts.

Ce sont là certaines des principales recommandations du Comité spécial sur lesquelles je voulais attirer l'attention de l'Assemblée. Je demande à celle-ci d'examiner et d'adopter le rapport annuel et le rapport spécial du Comité spécial contre l'apartheid.

M. Khan

Le Comité spécial escompte que tous les Membres accueilleront favorablement ces recommandations afin de permettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées pour assurer l'élimination rapide de l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne à présent la parole au Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, qui va présenter le rapport du Groupe.

M. VRAALSEN (Norvège), Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale, lors de sa quarante et unième session, a adopté le 10 novembre 1986 la résolution 41/35 F, qui créait le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. A la suite de consultations avec des groupes régionaux et avec le Président du Conseil spécial contre l'apartheid, l'Ambassadeur Garba, votre prédécesseur, Monsieur le Président, a nommé, au début de l'année, 11 Etats Membres au Groupe intergouvernemental.

Les travaux du Groupe qui ont suivi et le rapport, que j'ai l'honneur de présenter ici aujourd'hui mais qui ne sera malheureusement disponible aux délégations que demain, représentent le premier effort concerté de la communauté internationale en vue d'assurer un embargo pétrolier efficace contre l'Afrique du Sud, qui, nous l'espérons, contribuera grandement à l'élimination de l'apartheid. La décision de l'Assemblée générale, adoptée l'an dernier, de créer le Groupe procédait de la conviction largement partagée de l'importance de sanctions complètes contre l'Afrique du Sud pour forcer ce pays à s'asseoir à la table de négociations. On a pensé que ce domaine était particulièrement prometteur étant donné que le pétrole est quasiment la seule matière première que l'Afrique du Sud a besoin d'importer.

Jusqu'à présent, de nombreux gouvernements ont imposé des embargos unilatéraux ou ont adopté des mesures analogues. L'Afrique du Sud continue cependant d'obtenir du pétrole car les mesures actuelles ne sont ni obligatoires ni universelles.

Depuis sa création il y a sept mois, le Groupe intergouvernemental a adopté des mesures pour remplir son mandat et préparé un rapport, qu'il a adopté par consensus, comme le demandait le paragraphe 7 de la résolution 41/35 F. Il sera publié sous la cote A/42/45.

M. Vraalsen

Comme première mesure, le Groupe intergouvernemental a invité les représentants des mouvements de libération de l'Afrique australe à participer à ses réunions en qualité d'observateurs. Le Groupe a aussi envoyé des lettres à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à l'Organisation de l'unité syndicale africaine, exprimant le souhait de coopérer étroitement avec eux.

En outre, le Groupe a envoyé un questionnaire accompagné d'une lettre adressée à tous les Etats Membres, leur demandant de fournir des informations sur des mesures législatives, techniques, administratives et autres destinées à empêcher la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et à la Namibie. L'Annexe II à notre rapport contient les réponses au questionnaire.

Certains cas isolés de violations de l'embargo sur le pétrole ont été portés à notre attention, à la suite de quoi, en tant que président, j'ai adressé des lettres à la Mission permanente et/ou aux missions permanentes d'observateurs intéressées. Les réponses à ces lettres figurent à l'Annexe III à notre rapport. Je m'empresse d'ajouter que même si notre rapport fait état de ces allégations, le Groupe ne se prononce pas sur la véracité des renseignements reçus.

Je saisis cette occasion pour féliciter les Etats qui ont répondu au questionnaire leur demandant des informations sur l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cinquante et un Etats nous ont fait parvenir des réponses substantielles aux questionnaires et le Groupe leur en est très reconnaissant. J'aimerais aussi féliciter les Etats qui ont répondu aux demandes du Groupe relatives à des cas particuliers d'allégation de violations. Dans leur totalité les réponses des gouvernements ont permis au Groupe de comprendre pleinement toute la complexité du problème de ce domaine. Toutefois, notre travail n'en est qu'au stade embryonnaire.

M. Vraalsen

La complexité de la question, les droits acquis en jeu et les ressources limitées dont nous disposons sont des preuves manifestes du défi que nous devons relever. La perception que nous avons n'est pas complète et ne pourra pas l'être tant que tous les gouvernements n'auront pas décidé de s'associer aux efforts réalisés par le Groupe. J'espère sincèrement que la communauté internationale comprend ce qui est en jeu et qu'elle offrira sa pleine coopération au Groupe.

Quant au Groupe lui-même, il doit intensifier ses travaux car les responsabilités qui nous attendent sont considérables. Il est nécessaire de ne pas relâcher nos efforts pour faire en sorte que tous les Etats exportateurs et transporteurs de pétrole adoptent des mesures législatives et autres afin d'assurer l'application scrupuleuse de l'embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Le Groupe continuera de préconiser un embargo pétrolier obligatoire à l'encontre de l'Afrique du Sud. Les contacts ont déjà été établis avec les pays exportateurs et transporteurs de pétrole et ils doivent être consolidés. En outre, il importe que le Groupe élargisse sa base de données afin d'être en mesure de fournir des renseignements précis et complets au Groupe sur l'importation de produits pétroliers et de pétrole de l'Afrique du Sud. Le Groupe est prêt à examiner les moyens qui lui permettront de réaliser cette tâche. Par ailleurs, la capacité d'analyse du Groupe devrait être renforcée.

En tant que président du Groupe, il me semble qu'il serait utile d'adopter une double approche à cet égard. Le Groupe n'ayant pas terminé son mandat, il devra poursuivre ses activités l'année prochaine. A cette fin, il serait nécessaire de lui attribuer une modeste allocation de fonds. De même il convient d'élaborer une perspective à long terme pour permettre au Groupe d'envisager la mise au point de procédures plus complexes pour surveiller l'approvisionnement en pétrole et en produits pétroliers de l'Afrique du Sud. J'espère que le Groupe pourra mettre au point une proposition globale à cet effet et la présenter à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe est déterminé à contribuer aux efforts visant à mettre un terme à l'approvisionnement en pétrole et en produits pétroliers de l'Afrique du Sud si le système odieux de l'apartheid n'est pas éliminé. Il appartient à Pretoria de choisir entre l'élimination de l'apartheid grâce à des moyens pacifiques et l'isolement économique par la paralysie progressive de ses réseaux d'approvisionnement. J'en appelle au régime pour qu'il évite cette dernière

M. Vraalsen

solution en acceptant d'entreprendre immédiatement et inconditionnellement des négociations avec les représentants de la population majoritaire noire.

Avant de conclure, je tiens à remercier la Vice-Présidente, Mme Nabeela Al Mulla, qui a dirigé avec beaucoup de compétence des réunions du Groupe en mon absence et qui a offert ses conseils et sa coopération. Je tiens également à remercier le Rapporteur, M. Chagula, pour son soutien et sa coopération. Je tiens également à féliciter les membres du Groupe pour le climat de compréhension et de confiance mutuelles qui a prévalu au cours de nos délibérations. Et enfin, je tiens à remercier le Secrétariat qui, sous la direction compétente de M. Sotirios Mousouris, Secrétaire général adjoint pour le Centre contre l'apartheid, nous a apporté un soutien indéfectible.

Mme CHEE (Singapour) (interprétation de l'anglais) : L'apartheid est un système néfaste fondé sur la théorie selon laquelle une minorité a le droit d'assujettir une majorité en fonction de la couleur de la peau et de lui refuser les droits politiques fondamentaux et les droits de l'homme. Qu'au XXe siècle une doctrine aussi ignoble persiste plus de 40 ans ternit l'histoire de l'évolution progressive et de l'ascension de l'homme. La communauté internationale ne peut pas rester passive ni permettre que cette doctrine ou ce système survive et entre dans le XXIe siècle.

Nous devrions nous méfier car l'apartheid est virulent, résistant et sait s'adapter. Le régime qui a conçu ce vaste dessein d'ingénierie sociale possède la volonté politique de survivre et de maintenir ses privilèges et sa domination face aux pressions internes et internationales croissantes. L'apartheid est comme un caméléon politique, mais quelle que soit la forme qu'il emprunte, sa nature fondamentale reste la même. Cela ne doit jamais être oublié.

Au cours de ces dernières années, des changements sont intervenus en Afrique du Sud. Pour les Blancs qui ont grandi dans une société de pur apartheid, ces changements sont considérés comme étant des concessions importantes et significatives. Les "lois relatives aux laissez-passer" tristement célèbres ont été abolies. La législation ségrégationniste concernant les lieux publics a été révisée, et des syndicats noirs ont été reconnus. Cette année, de nouveaux "programmes d'amélioration" ont été mis en oeuvre et il a été envisagé de créer un conseil national consultatif chargé de mettre au point un arrêt constitutionnel.



Mme Chee (Singapour)

Parmi la population noire, ces réformes ont été jugées pour ce qu'elles sont : des changements purement tactiques et superficiels destinés à renforcer l'apartheid et à désamorcer la crise politique croissante dans le pays. Ils savent qu'il s'agit là d'une nouvelle série de "changements sans changements" et de "gouvernement par sémantique". Une série de lois est à peine révisée qu'une autre série plus compliquée encore la remplace mais le dessein de ces lois est identique. Le fond même de ces réformes ne répond pas aux aspirations légitimes des Sud-Africains noirs. Ce que veulent les Sud-Africains noirs, c'est l'élimination du système d'apartheid, le droit de bénéficier du principe d'un homme, une voix, et le droit de forger et de contrôler leur propre destin.

Que doit donc faire la communauté internationale pour accélérer la fin du régime de Pretoria et contribuer à trouver une solution politique pour l'Afrique du Sud? Notre première tâche est avant tout de réaffirmer fermement notre appui unanime et total à la lutte noire en Afrique du Sud. Notre deuxième tâche, tout aussi importante, est de faire suivre notre rhétorique de mesures efficaces en adoptant des moyens de pression efficaces sur tous les réseaux d'approvisionnement à destination de l'Afrique du Sud. Comme l'a écrit avec beaucoup de lucidité le révérend Desmond Tutu dans son ouvrage "Hope and Suffering" :

"La communauté internationale doit décider si elle souhaite ou non résoudre la crise sud-africaine. Si elle le souhaite, alors qu'elle exerce des pressions diplomatiques, politiques mais surtout économiques sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud afin de le persuader de venir à la table des négociations avec les véritables dirigeants de tous les secteurs de la population sud-africaine avant qu'il ne soit trop tard."

Mme Chee (Singapour)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dont Singapour fait partie appuie résolument la lutte contre l'apartheid. A une réunion de l'ANASE le 16 juin 1987, les ministres des affaires étrangères des six Etats membres ont demandé au régime de Pretoria d'abolir le système d'apartheid, de rapporter immédiatement l'état d'urgence ainsi que les mesures répressives et de libérer sans condition tous les prisonniers et détenus politiques. Les six ministres des affaires étrangères ont d'autre part appuyé l'adoption, conformément à la Charte des Nations Unies, de sanctions obligatoires et globales contre le régime de Pretoria en tant que moyen de réaliser cet objectif.

Ma délégation voudrait insister sur le fait que l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires est essentielle si nous voulons qu'un changement pacifique intervienne en Afrique du Sud. L'ONU est la seule organisation susceptible de décider de sanctions pratiquement universelles. Certains, toutefois, s'opposent aux sanctions. Ils utilisent pour cela deux arguments dont nous allons démontrer la fausseté.

Ceux qui s'opposent aux sanctions contre l'Afrique du Sud prétendent que les Noirs en souffriraient plus que les Blancs et qu'il ne faut donc pas y recourir. Ceux qui invoquent cet argument ne savent pas, de toute évidence, à quel point les conditions sont mauvaises. Elles ne peuvent pas être pires. Il est édifiant de prendre le cas de la Rhodésie du Sud lorsque des sanctions avaient été envisagées contre elle. Prenant la parole à la Conférence mondiale contre l'Afrique du Sud, tenue en juin 1986 sous les auspices des Nations Unies, M. Witness Mangwende, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, a déclaré que même si les Africains subissaient le plus gros du choc des sanctions imposées par les Nations Unies contre de la Rhodésie du Sud,

"à aucun moment les Noirs du Zimbabwe et des Etats voisins n'ont demandé la levée de ces sanctions. Au contraire, ils ont demandé que les sanctions soient plus rigoureusement appliquées par l'Occident."

La Commission Pearce, chargée par le Gouvernement britannique d'enquêter en Rhodésie du Sud en 1972, avait constaté que les Africains souhaitaient le maintien des sanctions en dépit du lourd fardeau qu'elles imposaient à la population africaine. Ils étaient prêts à faire ce sacrifice pour arriver à l'objectif souhaité. Rien ne permet de penser que la population noire d'Afrique australe réagirait différemment.

Mme Chee (Singapour)

Selon l'autre argument invoqué par ceux qui s'y opposent, les sanctions sont vouées à l'échec. Pourtant, nous avons déjà eu la preuve du contraire. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud dépend dans une grande mesure du commerce et des investissements internationaux pour son bien-être et sa croissance économique. En novembre 1985, le Standard Bank Review a publié ce qui suit à propos de l'Afrique du Sud :

"La prospérité du pays, qui a une économie restreinte et modérément ouverte, dépend dans une grande mesure de sa capacité de vendre librement ses matières premières et ses produits à l'étranger. Par ailleurs, l'Afrique du Sud dépend du monde extérieur pour de nombreux intrants essentiels."

Le commerce extérieur représente 55 % du produit national brut sud-africain. Les biens d'équipement comme les techniques de pointe, les matériels de transport et les générateurs d'énergie représentent 40 % de toutes les importations sud-africaines. Le pétrole et le matériel militaire comptent pour un tiers de la facture totale des importations. D'autre part, l'Afrique du Sud n'est pas en mesure de fabriquer l'outillage le plus perfectionné et les pièces détachées dont elle a besoin. En outre, l'énorme dette extérieure de l'Afrique du Sud - qui équivaut au tiers de son produit national brut - fait de ce pays l'une des premières nations débitrices du monde. Autrement dit, la dépendance de l'Afrique du Sud vis-à-vis des biens, des services, des investissements et des fonds occidentaux augmente sa vulnérabilité économique.

Sans avoir explicitement qualifié les mesures qu'elles ont prises de "sanctions", les banques internationales ont montré qu'elles pouvaient faire s'effondrer l'économie sud-africaine. Après la crise de confiance provoquée dans les milieux des affaires après la proclamation de l'état d'urgence en juillet 1985, les banques internationales ont entrepris de stopper le courant de nouveaux capitaux vers l'Afrique du Sud. La décision de ces banques a provoqué une réaction en chaîne et d'autres banques les ont imitées. Comme nous le savons, le 1er septembre 1985, le Gouvernement sud-africain a annoncé un moratoire de quatre mois sur le remboursement, prévu pour fin 1985, de la dette extérieure de l'Afrique du Sud, s'élevant à 14 milliards de dollars.

Ce que je viens de dire au sujet de la vulnérabilité de l'Afrique du Sud et de sa crainte des sanctions économiques se reflète une fois de plus dans le rapport du Groupe de personnes éminentes du Commonwealth, où l'on peut lire :

Mme Chee (Singapour)

"Nous sommes convaincus que le Gouvernement sud-africain craint l'adoption de mesures économiques effectives à son encontre. S'il arrive à la conclusion qu'il sera toujours à l'abri de pareilles mesures, le processus de changement en Afrique du Sud risque de rester au point mort tandis que s'intensifiera le recours à la violence. Dans ce cas-là, les pertes en vies humaines pourraient bien se compter par millions."

Ainsi, ceux qui s'opposent à l'imposition de sanctions ne rendent service à personne en Afrique du Sud, pas plus aux Blancs qu'aux Noirs. Tôt ou tard l'apartheid devra être démantelé. Le processus en serait certainement accéléré de manière non violente si la communauté internationale pouvait adopter des sanctions économiques, globales et obligatoires, contre l'Afrique du Sud.

Le temps joue contre le régime de Pretoria. Aujourd'hui, la résistance à l'apartheid est très répandue chez les Noirs d'Afrique du Sud. Pendant l'année 1987, on a constaté une mobilisation populaire et une opposition générale au régime en dépit de la répression accrue et de la violence coordonnée par les forces de sécurité et les groupes de surveillance. Les Noirs ne craignent plus la mort. Ce qu'ils craignent, c'est un avenir dans l'apartheid, et ils sont prêts à payer le prix qu'il faudra pour se débarrasser de l'apartheid.

Toutefois, plus inquiétant encore pour Pretoria, il y a l'effritement des piliers si soigneusement mis en place pour soutenir le système. En 1986, l'Eglise réformée néerlandaise - autrefois bastion spirituel de l'apartheid - a renoncé à sa sanction théologique de l'apartheid. Le 12 juillet 1987, se sont réunis à Dakar, Sénégal, 61 Sud-Africains, dont la majorité de langue afrikaans, et une délégation composée de 17 personnes appartenant à l'African National Congress (ANC). Cette rencontre historique représente un effort multiracial uni pour lutter contre l'apartheid. La conférence a exprimé à l'unanimité sa préférence pour une solution négociée du problème sud-africain. Puis, le 27 septembre 1987, 800 délégués ont assisté à une réunion nationale de groupes blancs sud-africains opposés au système d'apartheid. Ils envisagent d'avoir, dans toute l'Afrique du Sud, davantage de réunions auxquelles participeraient des milliers d'autres Blancs. Le 27 octobre 1987, The New York Times a rapporté que plusieurs universités sud-africaines - notamment celles de Witwatersrand, Natal, Cape Town, ainsi que l'Université Rhodes à Grahamstown et l'Université du Cap occidental - avaient été

Mme Chee (Singapour)

le lieu de manifestations contre un décret gouvernemental exigeant que les universités répriment les activistes qui luttent contre l'apartheid et fassent rapport sur eux au Ministre de l'éducation en échange de subventions publiques.

Le régime de Pretoria est confronté à un terrible dilemme. Comme tous les ordres dépassés, il vit au jour le jour. Il le fait en intensifiant sa répression à l'intérieur du pays et en multipliant ses actes d'agression contre ses voisins. La répression contre les syndicalistes, les chefs de communautés et d'organisations religieuses dure depuis des décennies, mais ces dernières années, le régime s'en prend aux jeunes et aux enfants. D'après les chiffres publiés par le Comité d'appui aux parents des détenus, 40 % des 30 000 personnes détenues depuis juin 1986 sont des jeunes âgés de moins de 18 ans. Nombre de ces enfants ont été gravement blessés. Au cours de la Conférence internationale sur les enfants, la répression et l'apartheid en Afrique du Sud, qui s'est tenue à Harare, Zimbabwe, en septembre de cette année, la communauté internationale a entendu des dépositions d'enfants qui ont dit avoir été battus, soumis à des chocs électriques et à d'autres formes de sévices physiques et mentaux alors qu'ils étaient détenus par la police.

Mme Chee (Singapour)

Le règne de la terreur et de la répression de Pretoria ne s'arrête pas aux frontières de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain non seulement a autorisé des attaques contre des bases et des bureaux soupçonnés d'appartenir à l'African National Congress (ANC) dans les pays voisins, mais a également participé à des efforts directs ou indirects destinés à déstabiliser leurs gouvernements. Cette agression a fait plus de 100 000 morts au Mozambique seulement. D'autres pays de la région n'ont pas été épargnés. D'après le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, on estime qu'en cinq ans, de 1980 à 1984, les actes d'agression et de déstabilisation du régime de Pretoria ont coûté aux neuf pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) plus de 10 milliards de dollars et qu'à la fin de 1986, ce chiffre était passé à 18 milliards de dollars. L'Afrique du Sud est un obstacle au développement économique de l'Afrique australe. Il faut que nous obligeons Pretoria, par des sanctions globales et contraignantes, à revenir à la raison et à accepter le gouvernement par la majorité.

Face à des pressions internationales extérieures croissantes, le Gouvernement sud-africain a adopté, ces dernières années, avec une plus grande célérité, une série de changements ou de réformes du système de l'apartheid. Cette attitude est le résultat d'efforts futiles, naïfs et parfois irrationnels entrepris pour sauver l'apartheid.

La récente proposition du Gouvernement sud-africain tendant à créer un conseil composé de neuf membres noirs élus et d'au moins 20 membres désignés pour discuter et conseiller le Gouvernement sur de prétendus changements constitutionnels n'est qu'une autre de ces mesures destinées à réformer le système honni de l'apartheid. Il ne faut pas s'étonner que les groupes anti-apartheid et les dirigeants noirs d'Afrique du Sud aient rejeté ce plan offert par le régime de Pretoria. Le plan ne s'attaque pas au problème clef, qui est d'octroyer aux Noirs les mêmes droits politiques qu'aux Blancs.

Plutôt que de poursuivre sa vaine politique d'agression et ses prétendues réformes, le Gouvernement sud-africain devrait oeuvrer sérieusement à la pleine intégration des Noirs dans les structures sociales et politiques du pays. Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la mise en liberté de M. Govan Mbeki, porte-parole de l'African National Congress, qui était emprisonné depuis 1964. Mais, comme l'a souligné le Comité spécial contre l'apartheid, la mise en liberté

Mme Chee (Singapour)

de M. Mbeki ne peut acquérir de véritable sens que si elle constitue le premier pas vers l'éradication de l'apartheid. Le Gouvernement sud-africain devrait donner suite à cette décision en mettant en oeuvre les mesures supplémentaires suivantes :

Premièrement, démanteler le système de l'apartheid; deuxièmement, libérer tous les prisonniers et les détenus politiques; troisièmement, lever l'état d'urgence; quatrièmement, lever l'interdit qui frappe les mouvements de libération nationale et tous les exilés politiques, et, cinquièmement, entamer un processus de dialogue avec les véritables représentants des Sud-Africains noirs, notamment Nelson Mandela. Comme l'a dit M. Mbeki, un Mandela libre pourrait faire porter tous ses efforts sur un règlement pacifique en Afrique du Sud.

Ces mesures devraient être appliquées immédiatement. L'avenir de l'Afrique du Sud appartient à la majorité de sa population.

M. MARWAT (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : L'apartheid

- politique de discrimination raciale telle qu'imposée en République d'Afrique du Sud - est discutée aux Nations Unies sous une forme ou une autre depuis 1946. Depuis 1948, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a mis en vigueur tout un ensemble de lois et de règlements conçus pour donner effet à sa politique d'apartheid - la forme la plus systématique de discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement de l'Afrique du Sud en tant que politique officielle de ségrégation légalisée et institutionnalisée. La population noire de l'Afrique du Sud se voit dénier ses droits et libertés les plus fondamentaux. On ne lui permet pas de participer au gouvernement et elle fait l'objet de centaines de lois et règlements répressifs.

La structure raciste de l'apartheid imposée par la minorité blanche en Afrique du Sud doit actuellement relever un défi de taille. Ces dernières années, le régime de Pretoria a tenté de se protéger contre les mouvements de libération noirs - la South West Africa People's Organization (SWAPO) et l'African National Congress (ANC) - en lançant des raids répétés contre la Zambie, l'Angola, le Botswana, le Zimbabwe, le Mozambique et le Lesotho. Les actes d'agression armée, le terrorisme d'Etat, la subversion et la déstabilisation économique sont les composantes de la stratégie étrangère de Pretoria.

Cependant, la résistance du peuple sud-africain contre ce régime tyrannique se poursuit et Pretoria réagit avec une brutalité plus caractéristique encore aux protestations urbaines. Face à la révolte populaire, le régime de Pretoria intensifie encore sa politique de répression contre le peuple de l'Afrique du Sud.

M. Marwat (Pakistan)

L'état d'urgence, les assassinats et les arrestations arbitraires qui frappent la population noire innocente de l'Afrique du Sud sont une insulte à la conscience de l'humanité. Pour détourner la critique internationale croissante de sa politique odieuse, le régime de Pretoria a annoncé un programme illusoire de réformes pour éliminer progressivement l'apartheid. Cependant, ces retouches superficielles ne peuvent dissimuler l'odieux de l'apartheid.

Mon gouvernement appuie pleinement les recommandations de la Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris en juin 1986, qui demande un programme d'action global et concret en vue d'abolir sans délai l'apartheid et d'établir un Etat démocratique non racial fondé sur le droit de vote pour tous et le gouvernement par la majorité en Afrique du Sud. L'imposition de sanctions globales et contraignantes constitue le moyen pacifique le plus approprié et le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour éliminer l'apartheid. La politique dite d'"engagement constructif" proposée par certains pays s'est révélée être un échec, et si le régime de Pretoria en vient à conclure qu'il sera toujours protégé des sanctions contraignantes, alors le processus de changement en Afrique du Sud ne pourra probablement pas progresser et la violence ira s'intensifiant. La question n'est pas de savoir si ces mesures imposeront des changements; d'ores et déjà l'absence de telles mesures et la conviction de Pretoria qu'elles ne sont pas à craindre retardent le changement.



M. Marwat (Pakistan)

Dans ce contexte, nous nous félicitons du sentiment et du mouvement anti-apartheid qui prennent de plus en plus d'ampleur en Europe occidentale et en Amérique du Nord et avons noté avec satisfaction que plusieurs gouvernements de la région ont imposé des sanctions sélectives contre l'Afrique du Sud.

Mon gouvernement s'associe également à l'appel en faveur de l'indépendance immédiate de la Namibie. Le peuple namibien doit immédiatement et inconditionnellement être libéré de l'occupation illégale. Nous voudrions également demander à la communauté internationale d'exercer des pressions sur le régime raciste de Pretoria pour qu'il cesse de perpétrer des actes de subversion et de terrorisme à l'encontre des Etats de première ligne et autres Etats voisins dont il essaie ainsi de renverser les gouvernements légitimes.

Les politiques odieuses de discrimination raciale et d'apartheid sont contraires à l'esprit et aux principes fondamentaux de l'islam. L'islam est une religion qui symbolise la paix, la dignité humaine, la justice et l'égalité. Il ne croit ni à la discrimination raciale, ni à l'exploitation humaine sous quelque forme que ce soit. Il y a environ 1 400 ans, le saint prophète Mahomet - la paix soit avec lui - a dit dans son dernier sermon que tous les êtres humains sont égaux par naissance; le Blanc n'est pas supérieur au Noir, ni le Noir au Blanc. Il a dit en outre que l'étalon de la supériorité était le degré de piété et de moralité.

La République islamique du Pakistan est opposée à la discrimination raciale et à l'apartheid sous toutes leurs formes. Le Pakistan impose depuis de nombreuses années à l'Afrique du Sud un boycottage total aux plans diplomatique, politique, économique et des liaisons maritimes et aériennes. Le Pakistan applique fidèlement l'embargo sur les armes imposé à l'encontre de l'Afrique du Sud et n'a aucun contact sportif, culturel ou autre avec celle-ci. Le Gouvernement pakistanais condamne l'apartheid et appuie l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de mesures efficaces, y compris l'imposition des sanctions globales et obligatoires telles que prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'assurer l'élimination de la discrimination raciale, de l'oppression et de l'exploitation en Afrique du Sud et l'instauration d'un régime majoritaire.

La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a la responsabilité historique et morale de convenir de mesures efficaces en vue de l'élimination de l'apartheid. L'étape actuelle offre peut-être une occasion

M. Marwat (Pakistan)

décisive de faciliter la solution pacifique de la situation en Afrique du Sud. L'"engagement constructif" a manifestement échoué et il est illusoire de croire que le régime peut être réformé. Des mesures plus efficaces s'imposent. Tout en nous félicitant des sanctions et restrictions imposées volontairement par différents pays, y compris les pays occidentaux, nous estimons que celles-ci devraient être étendues afin de devenir des sanctions globales et obligatoires, comme le demandent les pays non alignés.

L'heure de la décision approche rapidement. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud s'est dressé pour défendre sa dignité. Il a été soumis à d'indicibles souffrances et a consenti de grands sacrifices. La simple compassion leur donne droit à l'appui politique et matériel de la communauté mondiale. Le Pakistan se tiendra aux côtés du peuple d'Afrique du Sud en lutte jusqu'à l'abolition du système pernicieux de l'apartheid et à l'élimination de la discrimination et de la domination raciales.

Nous espérons que la Namibie sera bientôt libre. On ne peut pas éluder indéfiniment la demande d'application du plan pour l'indépendance de la Namibie convenu depuis 1978. Le droit d'un peuple à l'autodétermination ne peut être l'enjeu de politiques visant à gouverner le monde. La liberté de la Namibie ne peut pas être subordonnée à l'évolution de la situation dans l'Angola voisin. Mon gouvernement a reconnu pleinement la South West Africa People's Organization (SWAPO) que j'assure de l'appui indéfectible du Pakistan dans sa lutte historique pour la liberté et l'indépendance.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Bien que des centaines de discours aient été prononcés du haut de cette tribune depuis plus de 40 ans pour dénoncer l'apartheid et demander qu'une action internationale concertée soit prise pour mettre fin à ce système inhumain, l'apartheid survit toujours. Il est impérieux que nous fassions entendre nos voix encore et encore pour exprimer notre solidarité avec ceux qui luttent pour le détruire, et implorer ceux qui continuent de collaborer avec le régime de l'apartheid pour qu'ils cessent de faire obstacle à l'action que la communauté internationale mène sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Dès 1952, les Etats afro-asiatiques ont prié l'Assemblée générale d'étudier le danger du conflit racial découlant de l'apartheid, mettant en garde contre l'aggravation des tensions et du conflit qui pourrait en résulter. Aujourd'hui,

M. Gharekhan (Inde)

nous sommes confrontés non pas à une simple menace mais à une réalité marquée par la détention, les sévices, la torture et l'assassinat dont sont l'objet des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en Afrique du Sud et par un état de guerre perpétuel dans les Etats de première ligne du fait du régime d'apartheid. Le régime raciste ne reconnaît ni le droit ni les règles de comportement international. Grâce à la protection qu'il reçoit de ses amis, il a joui de l'immunité plus longtemps encore que le régime nazi en Allemagne.

Le 7 novembre 1962, le lendemain de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1761 (XVII) demandant que soient prises des sanctions contre l'Afrique du Sud, Nelson Mandela déclarait au tribunal, à Pretoria :

"Je hais la pratique de la discrimination raciale et je suis renforcé dans ma haine par le fait que l'écrasante majorité de l'humanité la hait également. Je hais l'inculcation systématique de préjugés de couleur aux enfants et je suis renforcé dans cette haine par le fait que l'écrasante majorité de l'humanité, ici et à l'étranger, partage ce sentiment. Je hais l'arrogance raciale en vertu de laquelle les bonnes choses de la vie sont réservées à une minorité de la population, tandis que la majorité de la population vit dans un état d'asservissement et d'infériorité, sans droit de s'exprimer et est obligée de travailler là où on le lui dit et de se comporter comme le lui dit la minorité dirigeante. Je suis renforcé dans cette haine par le fait que l'écrasante majorité de l'humanité, tant dans ce pays qu'à l'étranger, est à mes côtés."

Nous pouvons assurer Nelson Mandela et son peuple qu'une large majorité d'entre nous continuent de les appuyer en paroles et en actes dans leur juste lutte.

M. Gharekhan (Inde)

Bien qu'il soit en butte aux brutalités les plus cruelles de la part des oppresseurs, le mouvement pour la liberté est resté fermement attaché aux principes du non-racisme et de la démocratie, à l'idéal de l'édification d'une société où toute la population de l'Afrique du Sud - qu'elle soit noire, blanche ou brune - jouirait, sur un pied d'égalité, de la dignité humaine et des droits de l'homme.

L'Inde n'appuie pas la lutte armée aux fins de violence. On sait que nous sommes parvenus à accéder à l'indépendance grâce à une lutte non violente. Même en Afrique du Sud, les mouvements pour la liberté ont essayé, pendant de nombreuses années, des méthodes non violentes. Même maintenant, nous estimons que les sanctions globales obligatoires sont le seul moyen pacifique de mettre un terme à l'apartheid, mais ce moyen n'est pas appuyé par ceux qui sont à même de porter atteinte à l'économie de l'Afrique du Sud. Ce n'est qu'après le massacre de Sharpeville et après que les organisations populaires ont été frappées d'interdiction que les mouvements de libération se sont vus obligés de recourir aux armes. Ce n'est pas grâce à la puissance militaire du régime raciste mais grâce à la modération et à la hauteur de vues dont les mouvements de libération ont fait preuve que des vies d'innocents ont été épargnées. Il est tragique que le régime d'apartheid ait profité de l'attitude humanitaire des mouvements de libération pour intensifier ses actes de répression et de terreur.

L'apartheid est l'antithèse même de l'humanité civilisée. Il est dégradant et odieux. C'est un système qui se nourrit de violence et qui ne peut qu'engendrer la violence. Il permet à un régime minoritaire tyrannique de maintenir sous sa coupe la majorité opprimée. Il est à l'origine de l'instabilité et de la tension qui règnent en Afrique australe et qui se manifestent par la dégradation délibérée du peuple de l'Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria, par la poursuite de son occupation illégale de la Namibie et par ses actes d'agression et de subversion contre les Etats africains de la région. Les promesses de réforme de Pretoria ou la proclamation de son désir de coexistence pacifique avec ses voisins ne trompent personne. Il cherche sans conteste à asseoir plus solidement encore le régime minoritaire raciste et à mettre en oeuvre ses visées d'hégémonie sur l'Afrique australe.

Le Mouvement des pays non alignés a créé l'année dernière, à Harare, le Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA), alors que l'Inde occupait le siège de président du Comité de neuf membres.

M. Gharekhan (Inde)

L'Assemblée sait sans doute qu'un plan d'action, où sont identifiés les domaines prioritaires qui requièrent une assistance, a été adopté. J'aimerais remercier les nombreux gouvernements qui ont fait ou promis des contributions généreuses au Fonds, qui s'élève maintenant à plus de 200 millions de dollars, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions qui ont offert leur coopération. Je saisis cette occasion pour appeler tous les Etats Membres à appuyer le Fonds. Bien entendu, le Fonds n'est pas une solution de rechange à l'application de sanctions globales obligatoires contre le régime d'apartheid et à d'autres mesures en vue de mettre fin à l'oppression exercée en Afrique du Sud et en Namibie, mais c'est un complément à ces mesures.

J'aimerais terminer mon intervention en citant un extrait de la déclaration faite par le Premier Ministre de mon pays à la Conférence au sommet du Commonwealth qui a eu lieu récemment à Vancouver :

"Rappelons-nous qu'en dernière analyse ce n'est pas nous mais le peuple de l'Afrique du Sud qui apportera un changement en Afrique du Sud. C'est lui qui gagnera - grâce à son courage, à sa volonté inflexible et à sa capacité infinie de sacrifice. Il a beaucoup enduré. Il endurera encore davantage. Ne sous-estimons pas le pouvoir révolutionnaire des combattants de la liberté. Nous savons d'expérience en Inde que l'aube se lève lorsque la nuit semble la plus noire. Noirs, Bruns et Blancs doivent s'unir."

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : La persistance de l'apartheid est l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels la communauté internationale soit en butte. Dans ces dernières années d'un siècle qui a été témoin de progrès inédits dans les domaines technique et social, la permanence d'un régime fondé sur l'intolérance et la discrimination raciale est inacceptable. Plus que jamais, il faut maintenant que la communauté internationale unisse ses efforts et applique les mesures nécessaires pour que l'Afrique du Sud élimine totalement et définitivement l'apartheid.

La politique et les pratiques de l'apartheid mises en oeuvre par le régime raciste de l'Afrique du Sud non seulement ont de graves conséquences pour le pays lui-même, mais constituent une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. C'est cette même politique qui est à l'origine des agressions périodiques du régime de Pretoria contre les pays voisins. Aujourd'hui même, l'Angola est la cible d'une attaque armée injustifiable menée par Pretoria. La

M. Delpech (Argentine)

grande majorité de la communauté internationale, consciente de cette situation, a manifesté, dans les résolutions de l'Assemblée générale, son rejet total et sa condamnation du régime raciste. Néanmoins, Pretoria, loin de reconnaître qu'il doit mettre immédiatement fin à sa politique ignoble et inadmissible de discrimination raciale, a choisi d'adopter des mesures visant à perpétuer l'apartheid. Cette absence de volonté d'éliminer les manifestations les plus violentes et les plus offensives du régime discriminatoire justifie entièrement la résistance active croissante du peuple opprimé d'Afrique du Sud, qui mérite la sympathie et l'appui de tous les Etats représentés ici.

Dans ce contexte, la récente décision de libérer certains prisonniers politiques est un pas dans la bonne voie, mais il est indispensable que cette mesure soit suivie d'autres mesures similaires qui aboutissent à la remise en liberté de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques.

Mon pays n'a cessé de condamner de la façon la plus énergique l'apartheid en tant que crime contre l'humanité et s'est toujours, sans équivoque, déclaré solidaire de ses victimes. Mais, conscient qu'il ne suffit pas de faire des déclarations, mon gouvernement a pris des mesures concrètes, parmi lesquelles la rupture des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Le Gouvernement argentin respecte en outre scrupuleusement l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud et a ratifié la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. En outre, nous faisons parti du Comité du Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA) constitué à la huitième Réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Harare l'année dernière.

Toutes ces mesures montrent que l'Argentine appuie fermement la lutte de l'Afrique contre la discrimination raciale.

L'action individuelle des Etats, bien qu'utile, ne suffit pas. Nous avons dit plusieurs fois, et nous insistons là-dessus aujourd'hui, que seule une action concertée de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux entretenant des relations très étroites avec Pretoria, pourrait constituer un instrument efficace pour lutter contre l'apartheid. C'est pourquoi l'Argentine, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, a parrainé avec d'autres délégations, au mois de février dernier, un projet de résolution contenant une

M. Delpech (Argentine)

liste de sanctions concrètes et importantes qu'il faudrait appliquer contre le gouvernement de Pretoria. Malheureusement, ce projet n'a pas bénéficié de l'appui nécessaire pour être adopté par le Conseil.

Le danger que représente l'apartheid pour la paix et la sécurité internationales ne fait aucun doute. La non-adoption par les Nations Unies de mesures appropriées ne pourra qu'entraîner la prolongation de la tragédie d'un peuple illégitimement privé de ses droits fondamentaux et porter dangereusement atteinte à la crédibilité et à l'autorité politique et morale de notre organisation.

M. VRAALSEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Depuis que l'Assemblée générale s'est réunie, il y a un an, pour discuter de l'apartheid, la situation en Afrique du Sud s'est encore détériorée, pour atteindre un stade critique. La majorité noire n'est plus disposée à tolérer le système de ségrégation et de répression raciale et elle revendique pour les siens le droit évident d'être traités sur un pied d'égalité et de jouir pleinement de leurs droits politiques. Au lieu d'examiner ces demandes légitimes, le Gouvernement d'Afrique du Sud maintient l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Au cours de l'année dernière, plusieurs centaines de personnes ont été tuées, et des milliers d'opposants à l'apartheid ont été détenus. Dans ce contexte, il est particulièrement répugnant de constater que même des enfants ont fait l'objet de détentions et de tortures de la part des autorités sud-africaines. Mon gouvernement condamne vigoureusement ces actes illégaux d'assujettissement. Cette politique d'oppression ne peut conduire qu'à une escalade de la violence, à une recrudescence des effusions de sang et au prolongement des souffrances du peuple d'Afrique du Sud. Les tentatives faites pour dissimuler ces faits en recourant à des mesures de censure plus rigoureuses ne sauraient tromper le monde.

L'Afrique du Sud est le seul pays où la race est le fondement des droits politiques. L'apartheid bafoue ces concepts les plus fondamentaux que sont la liberté et l'égalité des hommes. Nous rejetons l'idée selon laquelle il est possible de réformer l'apartheid. Il faut l'abolir purement et simplement.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud poursuit sa politique de déstabilisation dans la région. La Norvège condamne les agressions continues auxquelles se livre l'Afrique du Sud contre les Etats voisins. Le fait que la politique d'apartheid constitue pour la région une source permanente de tensions est une raison supplémentaire pour agir sans délai afin d'éliminer ce système inhumain. Nous tenons à exprimer notre solidarité avec tous les Etats de première ligne et à les assurer de notre appui constant face à l'agression sud-africaine.

Malgré les condamnations universelles, le Gouvernement sud-africain a jusqu'à présent refusé de prendre des mesures significatives ou définitives pour mettre un terme à sa politique raciale. Le Gouvernement sud-africain doit réaliser que l'agonie actuelle du pays est le signe de la fin de l'apartheid, une fois pour toutes. L'alternative qui s'offre à Pretoria est la suivante : ou bien laisser la



M. Vraalsen (Norvège)

situation se dégrader davantage, jusqu'à se transformer en une guerre raciale catastrophique, ou bien s'attaquer aux problèmes fondamentaux de cette nation divisée.

Il n'appartient pas à mon gouvernement de présenter un plan pour une Afrique du Sud de l'après-apartheid. L'exigence essentielle est que l'apartheid sous toutes ses formes soit aboli, et que le Gouvernement sud-africain fasse montre d'une réelle volonté d'entamer des négociations avec les dirigeants authentiques de la majorité noire. Nous lançons, par conséquent, un appel au Gouvernement sud-africain, pour qu'il lève l'état d'urgence, pour qu'il libère Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques, pour qu'il rapporte les mesures d'interdiction concernant toutes les organisations politiques et qu'il permette à tous les exilés de revenir en Afrique du Sud. Ce n'est que lorsque ces conditions seront réunies que nous aurons des raisons d'espérer l'amorce de négociations sur l'abolition pacifique de l'apartheid.

La libération récente de Govan Mbeki, porte-parole de l'African National Congress of South Africa (ANC), et d'autres prisonniers politiques a été une victoire pour tous ceux qui luttent pour la libération de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud. Il reste à voir si un tel geste de la part du Gouvernement sud-africain témoigne réellement d'une attitude nouvelle sur la question des prisonniers politiques. Pour l'instant, qu'il suffise de dire que le régime doit être jugé sur ses actes, et qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant que les conditions ne soient réunies.

La politique qui consiste à abolir l'apartheid par la voie du dialogue avec le régime raciste a été tentée à plusieurs reprises sans succès. Mon gouvernement est parvenu à la conclusion que le régime sud-africain n'est pas encore prêt à un dialogue réel et que la pression extérieure est essentielle pour que naisse l'espoir d'un changement pacifique. A notre avis, une pression internationale accrue est le seul moyen d'abolir l'apartheid par des moyens pacifiques. Le Gouvernement norvégien prie donc instamment le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires et globales à l'encontre de l'Afrique du Sud. Je saisis l'occasion pour lancer un appel aux pays qui s'opposent encore aux sanctions pour qu'ils réexaminent leur position.

L'absence de sanctions contraignantes ne doit pas servir de prétexte pour ne pas agir contre l'apartheid. Des mesures même limitées peuvent être importantes

M. Vraalsen (Norvège)

pour marquer la désapprobation face à l'apartheid et pour exprimer la solidarité avec ceux qui s'efforcent de changer la situation en Afrique du Sud. En attendant qu'il adopte des sanctions obligatoires, le Conseil de sécurité devrait examiner des mesures volontaires supplémentaires.

De même, l'application efficace d'un embargo sur le pétrole serait en particulier de nature à influencer la société sud-africaine, puisqu'il s'agit de la seule matière première stratégique pour laquelle l'Afrique du Sud n'est pas autonome. La création du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud constitue le premier effort concerté déployé par la communauté internationale pour jeter les bases d'un embargo efficace sur le pétrole contre l'Afrique du Sud. Le Gouvernement norvégien accorde une importance particulière aux activités du Groupe et participe activement à ses travaux. Le fait qu'il ne soit pas parvenu à un accord sur des sanctions globales et obligatoires, ne devrait pas empêcher le Conseil de sécurité d'examiner des sanctions obligatoires dans des domaines clairement définis, tels que l'interdiction de l'approvisionnement et du transport de pétrole et de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud.

Les sanctions doivent avoir pour but de montrer à l'Afrique du Sud quelle est l'attitude du monde sur la question du bien et du mal. S'il n'y a pas de sanctions ou si le degré de pression est limité, les messages ne seront pas clairs. Telle est précisément la raison pour laquelle il importe de maintenir les sanctions et même de les renforcer. Les sanctions se sont déjà révélées efficaces pour précipiter la fin d'un régime raciste.

Un ferment prometteur se fait jour parmi les Blancs d'Afrique du Sud, qui traduit le message de colère et de frustration envoyé par les gouvernements.

M. Vraalsen (Norvège)

L'idée centrale de l'argument des sanctions est de vouloir faire passer ce message. Même si personne ne pense que les sanctions provoqueront l'effondrement immédiat du régime de Pretoria, il y a tout lieu de croire que les sanctions représentent la seule façon viable d'inciter le régime à négocier. Dans le monde des réalités politiques, cela devrait être le principal objectif. Une fois que le régime aura démontré sa volonté de négocier, il appartiendra à la communauté internationale d'explorer les modalités du dialogue.

Une fois admis que les sanctions sont efficaces, on a dit que les sanctions n'ont que trop d'effet et qu'elles nuiront à la majorité noire de la population plutôt qu'aux gens en place en Afrique du Sud. D'après les tenants de cet argument, les sanctions accroîtront les souffrances de la majorité noire et créeront des difficultés économiques dans les pays voisins de l'Afrique du Sud. Nous ne sous-estimons pas ces difficultés, mais même si les sanctions peuvent avoir des effets néfastes à court terme, les dirigeants noirs arquent que cela vaut mieux que les souffrances prolongées qu'implique l'apartheid. La communauté internationale doit écouter ces leaders.

La Norvège, depuis plusieurs années, a essayé d'appliquer les principes que je viens d'évoquer à la formulation de sa politique des sanctions. En plus du Programme nordique d'action contre l'Afrique du Sud de 1985, le Parlement norvégien a adopté une loi sur le boycottage économique contre l'Afrique du Sud et la Namibie. La loi est entrée en vigueur le 20 mars 1987 et ses dispositions ont pris effet le 20 juillet. La loi interdit pratiquement toute relation économique avec la Namibie et l'Afrique du Sud. Elle comprend, entre autres mesures, une interdiction générale de l'importation et de l'exportation, elle interdit le transport de pétrole brut par des navires norvégiens à destination de l'Afrique du Sud ou de la Namibie, l'octroi de prêts et les investissements. Nous espérons ainsi contribuer substantiellement à la création d'une Afrique du Sud où les chances et les droits seront égaux pour tous. Nous espérons aussi donner l'exemple d'autres pays de façon à accroître la pression internationale sur le régime 'apartheid.

En plus de ces mesures restrictives, mon gouvernement voudrait souligner la nécessité de donner un appui positif à ceux qui subissent les conséquences de 'apartheid. Les voisins de l'Afrique du Sud se trouvent dans une situation

M. Vraalsen (Norvège)

particulièrement précaire, tant du fait de leur dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud qu'en raison de la politique de déstabilisation que mène l'Afrique du Sud dans la région. Pour assurer un développement soutenu, indépendant de la puissance économique de l'Afrique du Sud, la Norvège, depuis plusieurs années, a offert son aide à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et aux pays de la SADCC. Le Gouvernement norvégien s'est aussi déclaré prêt à aider ces pays en cas de représailles de l'Afrique du Sud.

De plus, la Norvège fournit une aide humanitaire aux mouvements de libération aux réfugiés et aux autres victimes de l'apartheid. Cet appui a augmenté considérablement au cours des dernières années et la Norvège continuera à apporter son aide à ces groupes ainsi qu'aux Etats de première ligne, aux pays de la SADCC et à la coopération dans le cadre de la SADCC.

Il ne reste plus quère de temps pour trouver une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud. Si l'apartheid n'est pas aboli dans les plus brefs délais, toute la région de l'Afrique australe pourrait exploser violemment, car la liberté est indivisible, et la dignité humaine ne peut être éternellement réprimée et doit gagner en fin de compte. Truissous-nous donc pour adopter des mesures efficaces contre l'apartheid.

La séance est levée à 12 h 5.